



Saint-Damase

Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

Conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et de l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase pour le mardi 7 avril 2020 à 19 H 30 se tiendra à huis clos.

Aucun public ne sera admis. Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée, et ce, selon les prochaines directives du gouvernement.

Pour toute question ou information, vous pouvez communiquer avec la soussignée par voie de courrier électronique à l'adresse suivante : dg@st-damase.qc.ca

Donné à Saint-Damase, ce 1^{er} avril 2020.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière